

Le respect pour la démocratie commence par le respect des faits

Longueuil, 18 février 2021 - Lors du conseil de la Ville de Longueuil du 16 février, les élus ont unanimement adopté la déclaration d'engagement de l'Union des municipalités du Québec, « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Ironiquement, le dernier conseil a été marqué par plusieurs déclarations inexactes et fausses de la part des élus d'Action Longueuil. Aujourd'hui, les élus de Longueuil Citoyen souhaitent rectifier les faits parce qu'ils estiment que la démocratie exige d'abord qu'on dise la vérité.

La mise sous tutelle de l'Office municipal d'habitation de Longueuil (OMHL) :

Le conseiller Théberge et la conseillère Bastien, qui est également présidente du conseil d'administration de l'OMHL, ont affirmé que la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation avait mise l'organisation sous tutelle en réaction à la demande des 5 élus de l'agglomération de Longueuil qui siègent sur le CA de l'Office.

Faux! Dans son communiqué du 5 février, la ministre indiquait « j'ai pris connaissance du rapport [du groupe SCE] et les faits qui y sont relatés sont très troublants. En tant que ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, je ne peux tolérer une telle situation, qui met en péril le bien-être des locataires et des employés [...] j'enclenche donc aujourd'hui le processus menant à la mise sous tutelle [...] J'ai d'ailleurs avisé la mairesse de cette intention. »

« Non seulement leur version est contredite par la Ministre, mais elle ne tient même pas compte de la réalité. Il aurait fallu 2 semaines, 4 rencontres du conseil d'administration et la fuite du rapport accablant dans les médias pour que la majorité du conseil d'administration envoie une lettre à la ministre avant l'annonce officielle de la mise sous tutelle. Pourquoi pas une résolution en bonne et due forme du conseil d'administration au lieu d'une lettre rédigée à la dernière minute ? Je ne crois pas qu'ils aient été diligent. Je pense plutôt que Mme Bastien et ses collègues élus sur le conseil d'administration essaient maladroitement de sauver les meubles. » selon le conseiller Michel Lanctôt.

Notons, qu'une fois de plus, la mairesse n'a émis aucun commentaire sur la crise qui secoue l'OMHL lors du dernier conseil.

La rémunération du conseiller Robert Myles :

Le conseiller Bouchard y est allé d'une attaque totalement gratuite en soutenant que la rémunération de M. Robert Myles était de 152 000\$, entre 2013 et 2017, plus élevé que la mairesse de l'époque.

Faux! La rémunération totale de M. Myles était de 103 310\$ en 2016. Ce chiffre est représentatif de la période 2013-2017. Robert Myles était alors président de l'arrondissement de Greenfield Park et chef de l'opposition.

De plus, avant 2018, mentionnons que la rémunération des élus municipaux était régie par la loi québécoise. À Longueuil, la rémunération maximale d'un conseiller était limitée à 90% de la rémunération de la mairesse. La rémunération de la mairesse était d'environ 140 000\$ et la rémunération maximale d'un élu avoisinait les 125 000\$.

Depuis 2018, il n'existe plus aucun plafond et jusqu'ici la mairesse a refusé de rétablir une certaine limite pour la rémunération globale des élus, comme l'ont proposé les élus de l'opposition.

Attaquer les élus du conseil de ville en répandant de la désinformation sur leur rémunération nous semble être une mauvaise stratégie de la part de Monsieur Bouchard pour défendre la rémunération de plus 250 000\$ de la mairesse de Longueuil.

Les élu.e.s de Longueuil Citoyen invitent le conseiller Bouchard à se rétracter et à s'excuser d'avoir induit en erreur la population sur la rémunération de son collègue, M. Robert Myles.

Le statut d'arrondissement de Greenfield Park :

Le conseiller Bouchard a également remis en question la pertinence pour Greenfield Park d'avoir trois élus, dont deux conseillers d'arrondissement, alors que les districts de Longueuil sont représentés par un seul élu pour une population semblable de 15 000 habitants.

Rappelons les faits ! À la suite des fusions municipales, certaines anciennes villes, dont Greenfield Park, ce sont vues attribuer le statut d'arrondissement, lui-même régis par un conseil d'arrondissement composé d'élus. Ce statut est aujourd'hui protégé dans la Charte de la Ville de Longueuil qui est voté par l'assemblée national du Québec.

« Si la mairesse veut revenir sur le consensus concernant le statut particulier de la communauté de Greenfield Park, elle va se frapper à une vive opposition de notre part. Nos citoyens sont très attachés à leur identité et ne demandent rien de moins que du respect de la mairesse et de ses collègues. Il me semble que Longueuil devrait avoir d'autres priorités que de rouvrir des vieilles chicanes », a déclaré le Président de l'arrondissement de Greenfield Park, Robert Myles.

Les patinoires à Longueuil pour la saison 2020-2021

Le conseiller Tommy Théberge a affirmé que « cette année, l'offre globale des patinoires a été réduite, donc je pense que c'est faux de dire qu'il n'y a pas de patinoires. En fait à Longueuil il y a des patinoires. On a plus de 40 patinoires qui sont accessibles. »

Faux! Bien que Longueuil compte normalement 40 patinoires au totale, l'automne dernier la mairesse a annoncé que seulement 27 d'entre elles seraient accessibles au public cet hiver. Elle a invoqué des motifs liés aux exigences sanitaires et à la main d'œuvre tandis que l'opposition officielle avait dénoncé une décision prise sans l'approbation du Conseil. Les citoyens manifestent également leur insatisfaction depuis plusieurs mois face à cette situation.

Pour le chef de l'opposition, Xavier Léger, « de tels comportements démontre le double discours de la mairesse et de son équipe lorsqu'il est question de respect. C'est à se demander si le Code d'éthique des élus s'applique uniquement aux élus indépendants et à ceux de l'opposition officielle. Pour ce dernier, « la mairesse démontre une fois de plus qu'elle est incapable de d'élever les débats au Conseil de Ville ».